

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire  
du 11 mai 2009

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 30 avril 2009 s'est réuni le 11 mai 2009 à 18h00 dans la Salle des fêtes de Malicorne, présidé par Jean-Louis Gaby.

<b>BIZENEUILLE</b>	Alain ROUSSEAU, excusé Marie-Hélène RORET
<b>LA CELLE</b>	Georges CONCHON Dominique SPINELLE
<b>CHAMBLET</b>	Alain CHANIER Valérie DAFFY, excusée Michèle DUFFAULT
<b>COLOMBIER</b>	Gilles BOULICOT Jean-Pierre CHANIER
<b>COMMENTRY</b>	Jean-Louis GABY Claude RIBOULET Luc BRZUSTOWSKI Annie LAVILLE Ghislaine MANOURY
<b>DENEUILLE LES MINES</b>	Gérard PAQUET, excusé Jean-Claude MANSAT
<b>DURDAT LAREQUILLE</b>	Jean-Pierre BOUGEROLLE Bruno BOVE Michel RIVIERE
<b>HYDS</b>	Michel CHAMPOMIER Guy AMARY
<b>MALICORNE</b>	André SAVY Guy COURTAUD
<b>NERIS LES BAINS</b>	Jean Claude DE PIN Marie Alice BARRAUX, excusée remplacée par Annie PETITPEZ Gilles MARTIN Philippe COLLINET
<b>SAINT ANGEL</b>	Michel GIVERNAUD Michel PETIT
<b>VERNEIX</b>	Lionel BROCARD Valérie LAMARQUE

Guy COURTAUD est élu secrétaire de séance par l'assemblée délibérante.  
Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2009.

1) Administration générale – Acceptation d’indemnisation – Sinistre Campus de la Brande :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’accepter l’indemnisation d’un montant de 1 496,39 € proposée par la Compagnie d’assurances AXA correspondant au remboursement du préjudice subi dans le cadre d’un sinistre intervenu le 3 octobre 2008 concernant le choc d’un véhicule contre des éléments urbains au giratoire du Campus de la Brande.

2) Administration générale – Acceptation d’indemnisation – Effraction Hôtel d’entreprises :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’accepter l’indemnisation d’un montant de 742,58 € proposée par notre compagnie d’assurances Groupama correspondant au remboursement du préjudice subi dans le cadre d’une tentative de vol avec effraction et dégradations intervenue le 17 mai 2008 à l’Hôtel d’entreprises Impasse de la Route Noire à Malicorne.

3) Administration générale – Acceptation d’indemnisation – Surtension Hôtel d’entreprises :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’accepter l’indemnisation d’un montant de 1265,09 € proposée par notre compagnie d’assurances Groupama correspondant au remboursement du préjudice subi suite à une surtension intervenue le 22 septembre 2008 à l’Hôtel d’entreprises Impasse de la Route Noire à Malicorne endommageant le système d’alarme.

4) Administration générale – Gestion financière – Décision modificative n°1 du Budget Principal :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’adopter la décision modificative n°1 du budget principal qui prévoit un réajustement des crédits inscrits correspondants aux participations à verser au Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

5) Administration générale – Gestion financière – Décision modificative n°2 du Budget Principal :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’adopter la décision modificative n°2 du budget principal, d’approuver le nouveau plan de financement de l’équipement de l’accueil de loisirs intercommunal et d’autoriser Monsieur le Président à effectuer les demandes de subvention.

La décision modificative prévoit d’inscrire 40 000 euros de crédits supplémentaires pour l’équipement de l’Accueil de loisirs intercommunal.

Monsieur le Président précise qu’un montant d’environ 40 000 € de subvention est escompté au titre du programme LEADER.

Guy Amary demande au Président de lui préciser le rôle d’une commission. Le Président répond que la commission est chargée d’émettre des propositions et de donner des avis. Lionel Brocard intervient sur la dernière réunion de la commission Enfance/Jeunesse. Il rappelle que les membres du bureau ont validé le choix du prestataire pour le dossier « transport » de l’Accueil de loisirs et que ce choix a été communiqué aux membres de la commission. Monsieur le Président précise que le cahier des charges de ce dossier a été réalisé par rapport aux sorties effectuées par l’Accueil de loisirs de Commentry. Il rajoute que la première année les sorties seront limitées et de courtes durées, c’est sur ce critère que le bureau a statué.

Claude Riboulet précise qu’il s’agit d’un marché passé dans le cadre d’une procédure adaptée et que dans ce cadre là, seul le Président est habilité à choisir le prestataire.

Lionel Brocard ajoute qu'un compte-rendu a été fait en commission et que ce n'est pas à la commission de désigner l'attributaire du marché.

6) Administration générale – Contrat location du photocopieur – Contrat de maintenance ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de location d'un photocopieur de marque KONICA MINOLTA avec BNP PARISBAS LEASE GROUP, avec comme fournisseur BUREAU ET GESTION pour un montant de 189 € HT / mois et pour une durée de 63 mois, et d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de maintenance pour le photocopieur de marque KONICA MINOLTA avec la Société BUREAU ET GESTION 2 Rue Frédéric Mistral 03100 Montluçon.

7) Administration générale – Contrat de suivi de progiciels – Contrat d'abonnement aux évolutions des supports d'autoformation ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats à intervenir avec la Société BERGER LEVRAULT.

8) Administration générale – Gestion du personnel – Convention de mise à disposition ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la mise à disposition de Madame MESSAGER Méline, adjoint technique à la Commune de Nérès-les-Bains à l'Accueil de loisirs de la Communauté de Communes, et d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition correspondante.

9) Enfance / Jeunesse – Autorisation signature avenant au contrat Enfance/Jeunesse ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat Enfance Jeunesse intégrant l'accueil de loisirs intercommunal avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier.

10) Enfance / Jeunesse – Accueil de loisirs intercommunal – Approbation du projet éducatif et du règlement intérieur ;

Le Conseil Communautaire décide l'unanimité d'approuver le Projet Educatif et le Règlement Intérieur de l'accueil de loisirs intercommunal.

A la demande de Claude Riboulet, « l'autorité communautaire » est remplacé par « le Président ou son représentant » à l'article 1 du Règlement Intérieur.

Annie Petitpez remarque que l'énumération en page de garde du Règlement Intérieur «(pas de violences, pas d'insultes, pas de discrimination...) » suggère plutôt qu'elle ne protège.

Concernant l'article 8-discipline, Claude Riboulet propose que l'exclusion temporaire soit prononcée par le Directeur du centre plutôt que par le Président. Suite à discussion, l'article 8 – Discipline a été reformulé sur la proposition de Jean-Pierre Bougerolle et suite aux remarques de Claude Riboulet.

A la demande de Claude Riboulet, la notion de bonne santé à l'article 7-dispositions sanitaires, hygiènes- trouvée superflue, est supprimée.

11) Enfance / Jeunesse – Accueil de loisirs intercommunal – Demande de subvention Conseil Général de l'Allier ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Allier au titre des « pôles de transport locaux », et d'autoriser le Président à signer la convention correspondante.

A la demande de Gilles Martin, il est précisé que le transport est gratuit. Il est demandé confirmation auprès du Conseil Général sur la possibilité d'octroi de cette subvention car selon Claude Riboulet le Conseil Général ne subventionne que les transports ouverts et non les transports privés.

12) Enfance / Jeunesse – Accueil de loisirs – Création d'une régie d'avances ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de donner un avis favorable au projet de constitution d'une régie d'avances « Accueil de loisirs » à compter du 1er juillet 2009.

Claude Riboulet remarque que ce n'est pas à la Communauté de Communes d'avancer les frais de médecin. Il est précisé que ce n'est qu'en cas d'absolue nécessité, au cours de camps notamment.

13) Enfance / Jeunesse – Accueil de loisirs intercommunal – Acceptation chèques-vacances – Convention Agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V.) ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le président à signer la convention d'agrément avec l'Agence Nationale des Chèques-Vacances (A.N.C.V) afin de permettre à l'accueil de loisirs intercommunal d'être habilité à accepter les chèques-vacances et en obtenir le remboursement.

14) Enfance / Jeunesse – Centre multi-accueil et Accueil de loisirs intercommunal – Signature contrat avec la Sogirest ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de forfait avec la Société SOGIREST pour la fourniture de repas au centre multi-accueil « 3 pommes » à compter du 18 mai 2009, et d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de forfait avec la Société SOGIREST pour la fourniture de repas à l'accueil de loisirs intercommunal à compter du 6 juillet 2009.

Monsieur le Président précise qu'une seconde semaine « test » a eu lieu et qu'elle s'est bien déroulée.

15) Politique du logement et du cadre de vie – OPH – Programme de construction de logements - Garantie d'emprunt ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accorder la garantie pour le remboursement des sommes de 948 000 € et 952 000 €. Ces prêts PLUS « Prêt Locatif à Usage Social » sont destinés à financer les travaux de construction de 19 logements rue Pierre Curie à COMMENTRY.

16) Construction - Entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs - Médiathèque de proximité - Convention animation avec l'association « Il était une fois » ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions :3) d'autoriser le Président à signer les conventions avec l'association « Il était une fois » qui propose des conteurs professionnels, dans le cadre des animations ponctuelles de la Médiathèque Intercommunale à Chamblet.

Jean-Pierre Bougerolle remarque que le coût est élevé par rapport à la durée. Il propose que les animations tournent dans les communes afin de mutualiser les animations et de respecter l'intérêt communautaire. Il propose d'organiser un ramassage afin que tous les enfants de la Communauté de Communes profitent de ces animations.

Claude Riboulet précise que les animations sont faites pour faire vivre le site.

Jean-Pierre Bougerolle regrette que le site ne puisse pas accueillir tout le monde. Il remarque que la médiathèque a la vocation d'accueillir tout le monde, mais n'en n'a pas la capacité.

Monsieur le Président propose d'engager les animations au coup par coup selon la fréquentation de la précédente.

17) Construction - Entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs - Médiathèque de proximité - Convention animation avec Lili label compagnie :

Le Président décide de retirer ce dossier de l'ordre du jour.

18) Construction - Entretien et fonctionnement d'équipement culturels et sportifs - Médiathèque de proximité - Convention animation avec le Théâtre Le Festin.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention :1) d'autoriser le Président à signer la convention avec le théâtre « Le Festin ».

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Président annonce la réunion publique sur l'Accueil de loisirs intercommunal qui a lieu le Vendredi 15 mai à 20h00 Salle René Pigeret 8, Rue de l'Hôtel de Ville à Commentry.

Annie Laville suggère qu'il y ait une journée portes-ouvertes.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H05.